

surveille l'application du programme d'hygiène vétérinaire et du programme fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine.

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Instruction publique pour favoriser l'essor du mouvement des cercles 4-H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

Île-du-Prince-Édouard.—Le programme d'action du ministère de l'Agriculture est arrêté par son personnel qui comprend, outre le ministre et le sous-ministre, un surintendant et un surintendant-adjoint de l'industrie laitière, deux essayeurs-contrôleurs, deux propagandistes de l'amélioration des troupeaux laitiers, un directeur des services vétérinaires et neuf vétérinaires praticiens subventionnés, un horticulteur, un adjoint chargé de l'analyse des sols, un instructeur avicole, un économiste, deux agronomes, un directeur des cercles 4-H, trois représentants agricoles, un surveillant de pépinière et un directeur, un directeur-adjoint et deux propagandistes de cercles de fermières.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés «aide les gens à s'aider eux-mêmes» en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse, les coopératives agricoles, les coopératives de crédit et les organisations de producteurs. Le ministère reçoit l'aide du Comité consultatif des services agricoles de la Nouvelle-Écosse, qui a été établi afin de mettre en œuvre les programmes et entreprises agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité se réunit tous les trois mois et, afin d'éviter autant que possible le double emploi, il coordonne les objectifs de ces deux ministères et propose des programmes agricoles bien intégrés.

Nouveau-Brunswick.—Le programme agricole du gouvernement du Nouveau-Brunswick est dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: propagande, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, protection des pommes de terre et autres plantes, génie agricole, économie ménagère, syndicats de crédit et coopératives, et éducation agricole.

Québec.—Le ministère de l'Agriculture du Québec comprend onze services: enseignement agricole, économie rurale, propagande, industrie animale, horticulture, grandes cultures, information et recherches, économie domestique, hygiène vétérinaire, drainage et secrétariat. Chaque service se subdivise en sections commises chacune à des problèmes particuliers.

Le ministère compte aussi plusieurs autres organismes spéciaux comme le Conseil des recherches, la Commission de l'industrie laitière, l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, la Ferme-école de Deschambault, la Station d'élevage d'animaux à fourrure (Saint-Louis-de-Courville). L'Office du crédit agricole, la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire), l'École de médecine vétérinaire (Saint-Hyacinthe) et l'Office de l'électrification rurale relèvent aussi du ministre de l'Agriculture.

Le concours annuel du Mérite agricole, organisé en 1890, est tenu à tour de rôle dans l'une ou l'autre de cinq régions. Chaque épreuve, qui dure cinq ans, porte sur diverses entreprises agricoles. Le but principal en est de déterminer les mérites personnels des concurrents qui se sont le plus distingués et qui peuvent servir d'exemples. Depuis trente ans, des concours de comté visent à assurer le perfectionnement des méthodes de culture afin d'augmenter le revenu de la ferme: 7,530 concurrents en ont bénéficié.

Le Service de drainage voit à l'amélioration des sols ou à l'assèchement des terres en louant son outillage à prix très modiques aux agriculteurs qui désirent améliorer leurs terres en culture. Le ministère de l'Agriculture fournit également de l'aide sous forme de subventions. Les programmes d'amélioration des sols comprennent de vastes ouvrages de drainage effectués par le ministère ainsi que des ouvrages de moindre envergure réalisés par des groupes d'agriculteurs avec l'aide du gouvernement. En 1958, 44,209 agriculteurs ont bénéficié du Service.